L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 10 NOVEMBRE

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE de BIDWELL.

Commençant Dimanche soir, 4 Novembre. Matinées le Mercredi et le Samedi.

Engagement du comédien distingué,

Col. SMITH RUSSELL,

dans la jolie comédie,

EDGEWOOD FOLKS,

Secondé par une excellente troupe. Nouvelles chansons comiques. Nouvelles spécialités.

Dimanche, 11 Nov.—Maud Granger—Her Second Love. 3 nov—

Théâtre de l'Opéra.

Lundi, 12 novembre 1883,

FAUST.

Grand opéra en 5 actes, musique de Gounod.

Faust......MM. VALDEJO, du théâtre de l'Opéra-Comique.
Méphistophélès......Bonkivere
Valentin......Mangé
Siebel......Mmes Dereny
Marguerite......VILLANOVA

Deux grands Ballets réglés par M. Novissimo, dansés par Mlle Rosier et tout le corps de ballet.

Décors nouveaux.

Costumes entièrement nouveaux par Mme Bétat et Mme Ansel.

Mardi, 13 novembre 1883.

LA FAVORITE.

Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Fernand......MM. LESTELLIER, du théâtre de Covent Garden.
Alphonse......Richard, de l'Opéra.
Balthasar......Jourdan
Léonor......Mlle VARELLI

Grand divertissement réglé par M. Novissimo. Costumes entièrement nouveaux de Mme Bétat.

28 oct—

Le bureau de location est maintenant ouvert (excepté le dimanche), de 9 heures à 4 heures du soir, chez Werlein, 135 Canal.

Avis.

Aux souscripteurs.

MESSIEURS les souscripteurs du Théâtre de l'Opéra sont informés que la troupe devant être à la Nouvelle-Orléans le 31 octobre, le Box Office sera ouvert à partir du 1er novembre pour qu'ils puissent retirer leurs places conformément à leur contrat.

On pourra se procurer également des places pour les premières représentations.

28oct—

Théâtre de l'Opéra.

On demande 14 enfants 10 à 14 ans pour le Ballet de l'Opéra Français. On préférerait des jeunes filles. Bons appointements.

Les enfants sollicitant cet emploi devront être autorisés par leurs parents ou leurs tuteurs.

S'adresser de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. au bureau du Directeur, à l'angle des rues Toulouse et Bourbon, au premier.

24 oct—

Grand Bal Paré et Travesti

Donné par la

Société Alsacienne et Lorraine

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A la Salle de l'Union Française

Samedi, 17 novembre 1883.

Comité d'arrangements:

CHARLES LEVY, Président, ALPH. DUVIC, A. A. MARCHAND.

Prix du billet......$1 00

Pas de checks.

Les demandes de privilège de la buvette, du restaurant et du vestiaire seront reçues, par soumissions cachetées, jusqu'au 10 novembre, chez M. Charles Lévy, rue des Remparts, No 10, côté Sud. 14 oct—14,21,28—4,11 nov au 17

QUARTIER-GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL D'ETAT, Parti Démocrate, Etat de la Louisiane. Nlle-Orléans, 24 octobre 1883.

A la réunion générale du Comité Central d'Etat, tenue au salon P, de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, le 22 et le 23 octobre 1883, les résolutions suivantes ont été votées:

Résolu, Que chaque paroisse et chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, nomme un délégué par chaque 200 votes démocratiques, et un délégué en sus pour chaque fraction de cent ou plus de ces votes, donnés soit au général Wiltz ou au général Hancock, en prenant le vote le plus élevé comme base de la représentation. Il est bien entendu que chaque paroisse ou ward aura droit à un délégué au moins.

Résolu, Que la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat sera tenue au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, mardi, le 18 décembre 1883.

Conformément aux résolutions ci-dessus, la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, dont l'élection doit avoir lieu le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1884, se réunira au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, MARDI, le 18 décembre, à midi. Chaque paroisse et chaque ward de la paroisse d'Orléans aura droit aux délégués dont le nombre est indiqué ci-après:

Paroisses.	Vote de Wiltz.	Vote de Hancock	Nombre de délégués.
Ascension	414	411	2
Assomption	*1,506	796	8
Avoyelles	*1,608	1,310	6
Baton Rouge, E	*1,591	1,153	8
Baton Rouge, W	*338	330	2
Bienville	*1,101	783	6
Bossier	1,536	*2,144	11
Caddo	*2,672	2,478	13
Calcasieu	*1,469	754	7
Caldwell	*682	529	3
Cameron	*252	165	1
Carroll, E	181	209	1
Carroll, W	*503	247	3
Catahoula	*860	618	4
Claiborne	*1,725	1,353	9
Concordia	1,269	*1,445	7
DeSoto	*918	795	5
Feliciana, E	*1,259	763	8
Feliciana, W	*1,229	1,168	7
Franklin	*822	571	4
Grant	351	326	2
Iberie	*886	600	4
Iberville	626	524	3
Jackson	*682	382	3
Jefferson	*602	438	3
Lafayette	*1,205	590	6
Lafourche	*1,715	1,428	9
Lincoln	*1,400	1,115	7
Livingston	*543	270	3
Madison	*2,370	926	13
Morehouse	947	981	5
Natchitoches	1,351	*1,629	8
Orléans—			
1er Ward	1,115	*1,366	7
2e Ward	916	*1,619	8
3e Ward	1,912	*2,347	12
4e Ward	616	*902	5
5e Ward	1,001	*1,289	6
6e Ward	997	959	5
7e Ward	991	1,050	5
8e Ward	564	*914	5
9e Ward	1,082	*1,287	6
10e Ward	1,217	*1,784	9
11e Ward	1,162	*1,647	8
12e Ward	637	606	3
13e Ward	821	364	2
14e Ward	237	168	1
15e Ward	490	*644	3
16e Ward	247	*131	1
17e Ward	195	257	1
Ouachita	1,976	*2,225	11
Plaquemines	829	725	4
Pointe-Coupée	*1,356	891	7
Rapides	*1,941	1,749	10
Rivière Rouge	694	590	3
Richland	1,158	1,748	6
Sabine	*823	432	4
St Bernard	*897	390	4
St Charles	114	108	1
Ste Hélène	464	368	2
St Jacques	*806	599	4
St Jean-Baptiste	490	383	3
St Landry	*3,529	2,099	18
St Martin	*852	632	4
Ste Marie	515	471	3
St Tammany	*605	431	3
Tangipahoa	795	714	4
Tensas	1,944	2,005	10
Terrebonne	1,007	1,005	5
Union	*1,598	1,162	8
Vermilion	*976	374	5
Vernon	*688	372	3
Washington	*574	348	3
Webster	588	*861	4
Winn	*720	320	4
Total	73,778	65,067	399

*Vote le plus élevé.

J. B. EUSTIS, Chairman du Comité Central Démocratique d'Etat.

O. M. TUNSTALL, Secrétaire.

6 nov—27 par sem jus 18 déc

INSTITUTIONS.

Institut Markey & Picard,

à l'angle des rues Esplanade et Tonti Nouvelle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE 3 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue.

Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents. Pour plus amples informations s'adresser à l'institut. 22 sept—Sm, J Mar D.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 sept—

Columbian Institute,

126 RUE ESPLANADE.

ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session a eu lieu le 3 septembre 1883.

MLLE H. FITZGERALD, Directrice. 4sept—Smois

ANT. CARRIÈRE, E. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 120 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux. 30 mars—

Spectacles, Bals, &c

GRAND OPERA HOUSE, RUE DU CANAL,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Inauguration de la saison 1883-84.

D. BIDWELL......Directeur

M. BIDWELL est heureux d'annoncer aux habitués de cet élégant Théâtre que celui-ci a été complètement renouvelé, décoré et peint. Décors, accessoires, mobilier, scène, tout y est nouveau. Le Grand Escalier, le Vestibule et la Salle, embellis de tapis de velours nouveaux, riches et coûteux, se complètent de flots de lumières électriques. Les draperies, les tentures et les rideaux, qui sont à la dernière mode, pourront rivaliser en élégance décorative avec tous les Théâtres du monde.

Matinées le Jeudi et le Samedi.

La représentation de début de ce Théâtre fashionable aura lieu le

Dimanche soir, 4 Novembre 1883,

Et à la MATINÉE DU JEUDI paraîtra le célèbre comédien Américain

M. JOHN T. RAYMOND dans PARADISE.

En Matinée Jeudi et Samedi sera produit, pour la première fois en cette ville, l'un des plus récents succès de Raymond, THE ROCKET, avec une troupe remarquable et de riches décors.

Le contrôle s'ouvrira le Jeudi, 1er novembre, à 9 heures a. m.

DIMANCHE, 11 Novembre, début de Mlle EMILY RIGL dans THE PLANTER'S WIFE.

30 oct—

SUCCÈS SANS PAREIL.

Théâtre d'Eté de Faranta.

OUVERT TOUS LES SOIRS,

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

The Magic Flute

—And the—

Coopers Frolic

Avec

Les meilleurs clowns mimes du monde, Secondés par une brillante pléiade d'artistes distingués.

Entrée, 10 cts. Pour places réservées, 25 cts de plus.

Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi, à midi.

Entrée dans quelque partie que ce soit du Pavillon, 10 cts.

17 oct—

PAPETERIE!

H. BILLARD.

59 rue Chartres, coin Bienville

Librairie Francaise,

PAPETERIE!

Reçu par les derniers arrivages de New-York, un très fort assortiment de Registres de tous formats et de tous modèles.

Livrets, Portefeuilles, Carnets, etc., etc., etc.

Provenant des meilleures fabriques de New-York pour être vendues à des prix défiant toute concurrence.

Papiers à lettres,

Enveloppes,

de tous formats et qualités.

ENCRES

de toutes les marques en renom.

Crayons, Plumes, Porte-Plumes

Dépôt des plumes et Porte-Plumes, or, de la maison Faber

Fournitures pour Ecoles

Livres fabriqués sur commande, Reliures en tous genres.

ALBUMS en tous genres.

Autographes, Photographes.

Porte-monnaies et Bourses.

Agent général de toutes les publications françaises de Paris et de New York.

Cabinet de lecture.

Abonnement au mois

Pose et fournitures de Papiers peints—Décoration d'appartements.

Décorations de Plafonds, etc., etc.

Genres et styles nouveaux.

Echantillons et devis fournis sur demande.

13mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu......$248,848 79
Risques sur les mers......22,022 70
Risques sur les rivières......22,912 63

Total des primes......$293,784 12
Moins les primes non-échues......75,281 00

Primes nettes, échues le 31 mai 1883......$218,503 12

Pertes payées—
Sur risques de feu.....$56,527 62
Sur risques maritimes. 13,201 25
Sur risques de rivières. 4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt...... 26,164 16
Réassurances et primes remboursées.... 16,100 26—$116,488 79

Profit......$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles......244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions......61,233 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement......149,330 00
Billets à recevoir......61,098 58
Primes en voie de collection......36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co......11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co......19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane......15,426 25
Mandats sur la ville (City Times)......2,009 00
Jugement sur billets hypothécaires......4,335 00
Argent en caisse......82,579 62
$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. FATJO, PAUL FOURCHY, EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX, B. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE, JOS. A. SHAKSPEAR.

12juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849.—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN......Président.
CHAS. H. DOLSEN......Vice-Président.
CHAS. E. RICE......Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer, Victor Meyer, Joseph Bowling, W. B. Conger, Bernard Klotz, George W. Sentell, Edward Halle, Alf. Moulton, J. J. Reiss, Charles Newman, Louis Pradoz, U Marinoni, Harry L. Finch, Lucien Doléry, A. H. Seward, Charles H. Dolsen, Sigmund Katz, Reuben G. Bush, B. D. Wallace, John Calder, E. F. W. Bachman, S. C. Coulon, Wm Gerig, W. A. Phelps, John D. Fisher, M. Gillis, A. Rosenfeld, Wm. R. Lyman, C. E. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

2juil—1an v&

L'UNION FRANÇAISE.

Ecole Française Gratuite.

LES classes, sous la direction de M. le professeur des Bordes, ont lieu à 8 heures du soir tous les jours de la semaine, le samedi excepté.

Pour l'inscription des élèves et tous les renseignements, s'adresser au bureau de la Société, rue des Remparts.

Pour le Conseil de Direction, H. BILLARD, Secrétaire.

21 oct—4 D.

Spectacles, bals, &c.

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Les trois dernières représentations cette semaine de

DUFF OPERA COMPANY.

Vendredi soir, 9 novembre, et Samedi Matinée,

"FAUST."

SAMEDI SOIR......"PATIENCE."

9 nov—2f

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Commençant DIMANCHE, 11 Nov.

Dernière semaine de l'Opéra—Dernière apparition de

DUFF OPERA COMPANY.

M. J. C. DUFF......Directeur

REPERTOIRE:

Dimanche, Lundi et Mercredi soirs et Samedi en Matinée—"LAKME."

Mardi en Matinée—"PATIENCE."

Mardi et Samedi soirs—"LE CŒUR ET LA MAIN."

Jeudi soir—"FAUST."

Vendredi soir—"MIGNON."

Dimanche, 18 Nov.—CARRIE SWAINE.

9 nov—

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies......$519,589 40
Primes maritimes.. 126,501 62
Primes de rivières. 35,795 19—$681,886 21
Primes acquises en 1881......87,963 10

Total des primes......$769,839 13

A déduire—
Primes non acquises......$301,117 02
Primes remboursées 54,592 99
Réassurances...... 99,691 88—355,401 89

Primes nettes acquises......$414,427 42
Intérêt, loyer et sauvetage...... 45,066 18
$459,473 60

A déduire—
Pertes de feu......$188,793 62
Pertes maritimes.... 43,933 10
Pertes de rivières... 19,127 64

Total des pertes...$251,859 36
Dépenses générales, commissions, réclamations, taxes, etc. 174,525 25—426,384 61

Profits nets......$33,088 9

Ajouter—
Montant au crédit de profits et pertes......$145,255 10
Moins dividende de juillet 1882...... 25,000 00—120,255 10

Surplus......$153,344 09

A déduire—
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées......46,410 26

Surplus net, 31 décembre 1882......$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques......$90,104 79
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent. 239,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press...... 26,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway...... 1,720 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company.. 10,000 00
50 bons du New Orleans Water Works...... 27,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad...... 27,500 0
1 bon du Battalion Washington Artillerie...... 500
15 actions du New Orleans City Railroad...... 1,290 00
5 actions de la State National Bank.... 595 00
25 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co...... 1,260 00
120 actions de la Valette Dry Dock Company...... 3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club...... 750 0
Propriétés foncières en ville...... 132,940 00
Billets, 1re hypothèque...... 115,027 66
Prêts sur demande. 67,900 00
Billets garantis par nantissement...... 0 00
Billets à recevoir en règlement de primes...... 13,476 63
Primes en cours de collection...... 62,761 87
Dû par agents et en cours de transmission...... 10,645 27
Compte en suspens. 716 26
Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées...... 17,601 14—$875,588 62

PASSIF.

Fonds capital......$500,000 00
Réserve pour primes non acquises. 201,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées...... 46,410 26
Dividende non réclamé...... 4,215 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company...... 11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances...... 5,511 79
Excédant net comme ci-dessus...... 106,933 83—$875,588 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.

[Signé] CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le [illegible] 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires [illegible] ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ, E. GALLY, THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE, W. A. BELL, PIERRE POUTZ, ANT. CARRIÈRE, AD. SCHREIBER, CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMIDT, D. FATJO, JULES TUYES.

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aimé Vve; Arpin Jean Antoine; Abrial Jean Marie; Abadie Jean Dominique; Abbadie Alexandre; Aimont Auguste Lucien; Ader Joseph Célestin; Bernet Jean Marie Augt; Bernichon Alexandre; Beyrian Baptiste; Bezolles Henri D D; Bordes Bertrand F; Bordes Jean; Bosse Guillaume; Chenvin Antoine; Coulon Jacques; Charcoloss Jean L H; Cabiran Bertrand A; Cantor Bertrand A; Chevrie François C; Couget Jean Marie; Coulom Désiré Eloudé; Courrèdes Jacques; Dalhom Jean Marie; Ducos Bernard F P; Danet Dominique; Dommergue René Léon; Dulac Marie Vve Bordes; Four Bernard; Fournade Joseph; Fichot Joseph; Fougerat Armand; Gros Justinien H; Guiraud Augustine; Hazard Firmin; Hénard; Besse A; Laborre Céphise; Mesnard Jean Louis; Mathieu Joseph; Monfray Mme; Martin Louis P; Moutardeau Urbain; Py Osse Gabriel; Planus Francis; Péré Jean; Pallet Vve Marie; Ribet Léopold J M; Ribot Alexis; Sarx Bertrand Jean; Serné Pascal; Theoux Jacques; Tourre S; Thevenin Mme Vve; Thouvrot Georges; Vergez Jean Marie; Verselet Jules Joseph.

Le Gérant du Consulat de France, FRANCIS HAVOME.

La Nlle-Orléans, le 1er novembre 1883.

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude existe à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescott, directeur......$1,366,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président...... 463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président...... 125,100
Payé à la New Orleans National Bank, A. Baldwin, Président...... 88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier...... 64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président...... 37,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président...... 30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier...... 37,600
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier...... 13,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier...... 8,200
Total payé comme ci-dessus......$2,253,650
Payé par sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis. 2,637,410
Total payé par tous......$4,891,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans toutes nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75,000.

Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE L,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 13 Novembre 1883,

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons de cinquièmes proportionnellement.]

LISTE DES LOTS:

1	GROS LOT......	$75,000
1	.. ..	25,000
1	.. ..	10,000
2	LOTS DE $6000......	12,000
5	.. 2000......	10,000
10	.. 1000......	10,000
20	.. 500......	10,000
100	.. 200......	20,000
300	.. 100......	30,000
500	.. 50......	25,000
1000	.. 25......	25,000
	LOTS D'APPROXIMATION.	
9	Lots d'approximation de $750..	6,750
9	.. .. de 500..	4,500
9	.. .. de 250..	2,250
1967	lots, s'élevant à......	$265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse. Adressez les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la

New Orleans National Bank,

New Orleans, La.,

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

[Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, La.

1 nov—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Robert Moores et Cora A. Moores (née Cowand) sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9784—Division D. Attendu que Gilbert L. Hall a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Robert Moores et Cora A. Moores (née Cowand) sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, JAMES T. CLARK, Greffier. 9 nov—9,13,18

Succession de E. Lochenmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9304—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis Menon, administrateur de la succession du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier. 9 nov—9,13,18

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9740—Division B. Attendu que Pierre B Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Kate Townsend, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, JAMES T. CLARK, Greffier. 7nov—7 11 16

Succession de Charles Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 992[illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Margaret Donner, veuve de Charles Howard, administratrice du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, JAMES T. CLARK, Greffier. 4nov—4, 8, 13.

Succession de Aurore Pierre Dumas, femme de Pierre Boyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9525.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Boyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. JAMES T. CLARK, Greffier. 1ernov—1 6 10

Lucius W. Miller & Co vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9097 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Lucius W. Miller & Co., et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Lucius W. Miller, syndic de cette faillite, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, JAMES T. CLARK, Greffier. 9 nov—9,13,18

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 8544.

Succession de Francis A. Boyle.

ATTENDU que Mme Aphra P. Nugent, veuve de Francis A. Boyle, gardienne ou curatrice de la personne et du bien de la mineure Lucy Boyle, a enregistré une pétition en cette cour, demandant en la susdite capacité d'être autorisée à transférer de la Louisiane toute la propriété et tous les effets appartenant à Lucy Boyle, intestat dite.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de faire valoir, dans le délai prescrit par la loi, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas accordée sur la preuve suffisante fournie à la cour, que les dettes de la dite Lucy Boyle sont payées et qu'elle n'en a pas dans l'Etat.

Par ordre de la cour. LOUIS A. RICHARDS, Sous Greffier. 7nov—5 fois en 30 jrs

Avis aux Architectes

Concours entre Architectes pour des plans de la bâtisse à construire pour l'Exposition Industrielle Universelle et du Centennaire du Coton.

I. Des plans et des spécifications préliminaires pour la bâtisse de l'Exposition Industrielle Universelle et du Centenaire du Coton, à ériger à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, seront reçus au bureau du Directeur-Général, No 74 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, jusqu'à midi le 24e jour de Novembre 1883.

II. La bâtisse sera principalement en bois, aura une étendue de 1.000,000 de pieds carrés à consacrer à l'exposition des objets, y compris les galeries et ne devra pas coûter au delà de $250,000. A sa livraison pour être occupée tous les travaux devront être terminés sauf la peinture à l'intérieur et à l'extérieur et le plombage.

III. Les dessins comprendront le plan du terrain sur une échelle de 1 16 pouce au pied, élévation et dessins sectionnels exclusivement à l'encre de Chine et sur une échelle de 1 8 pouce au pied et une perspective.

IV. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de rejeter un ou tous les dessins et spécifications, et il est bien entendu que le conseil n'allouera aucune indemnité pour les dessins et spécifications rejetés.

V. La prime donnée aux concurrents élus sera la rétribution pleine et entière de leurs services; et leurs plans deviendront la propriété du conseil qui, à son gré, pourra s'en servir en totalité, en partie, ou ne pas s'en servir du tout.

VI. Il sera facultatif pour le Conseil d'Administration d'employer ou non à la construction de la bâtisse, ceux des concurrents dont les plans auront été agréés.

VII. Les primes ci-après énumérées seront décernées à trois plans:

Au Premier Plan agréé......$1000
Au Second 500
Au Troisième 250

VIII. Tous les plans et dessins rejetés seront rendus aux propriétaires. La préférence sera donnée aux plans réunissant tout ce qui est exigé et avec cela le confort, l'espace requis et l'élégance de dessin.

IX. Chaque architecte soumettant un dessin pourra comparaître en personne devant le conseil pour en expliquer le détail et répondre aux questions qui lui seront faites quant à la construction et à la garantie des estimations.

X. Si le travail ne peut pas s'exécuter pour la somme indiquée plus haut ou à peu de chose près, le choix du plan sera considéré nul et le concurrent n'aura droit à aucune compensation.

XI. Des feuilles où sont tracés en lignes bleues les abords du terrain et la distance du fleuve, et où sont indiqués les prix locaux des matériaux et de la main-d'œuvre, seront fournies à qui en fera la demande au Directeur-Général.

E. A. BURKE, Directeur-Général.

Approuvé, E. A. RICHARDSON, Président.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1883

28 oct—1.D au 18 nov

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17......RUE BARONNE......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER......Président
H. GALLY......Vice-Président
SCOTT McGEHEE......Secrétaire

DIRECTEURS: Emile L. Carrière, Louis Bush, J. J. Gidiere, G. P. Harrison, B. F. Chambers, D. Fatjo, Gilbert H. Green, H. E. [illegible], M. Schwabacher, J. A. [illegible], J. A. Lefebre, J. H. Menge, John T. Moore, jr, P. A. Villeré, Adolph Meyer, Geo. H. Dunb[illegible], E. L. Fortell, F. G. Ernst, Joseph David, I. Hernsheim, D. A. S. Vaught, E. Beltran, L. Lacassagne, Henry Lehmann, Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modérés courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale, CINQUANTE (50) POUR CENT de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ceux, sur le montant des primes acquittées. 20 nov—

Charbon Pittsburgh

W. G. COYLE & CO.

Pittsburg, Anthracite et Cannel livrés aux milles aux taux les plus réduits du marché.

Bureau: 33 Rue Carondelet.

Chantier: Coin Levée et Ross.

1 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Dietrich et Samuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 22 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite et des dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à trente-huit actions en dit fonds hypothécaire y attachées, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Nouveau St-Bernard, ayant, au pied américain, cent soixante-sept pieds neuf pouces de face à la rue Claiborne; cent quatorze pieds onze pouces six lignes de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Nouveau St-Bernard, trois cent vingt quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la propriété de M. Logan, le tout conformément au plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 24 février 1859, et annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 2 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de cent soixante piastres ($160) échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Edmond Soniat et femme, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le deuxième jour de mars 1859, pardevant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

Et pour la balance du prix de l'adjudication l'acquéreur devra fournir son billet avec une garantie bonne et suffisante, portant intérêt à raison de 10 pour cent par an de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final.

Le dit acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'annonce, du greffier et du shérif, etc., à savoir: à peu près deux cents piastres; et en sus les taxes d'Etat et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans. 6 nov—6,13,20,22

Anthony Riedl vs. Christian Steinel,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9399—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 novembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hevia, Derbigny, Cypress et Roman, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer, le trois janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, et mesurant vingt-sept pieds et quatre lignes de face à la rue Hevia, vingt-sept pieds de face à la rue Cypress, quatre-vingt-sept pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro huit et quatre-vingt-six pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, le tout en pied américain.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat, ensemble avec un autre morceau de terre, à une vente faite par le Shérif de cette paroisse, le sixième jour de juillet 1877, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour cette paroisse, dans le procès du dit Christian Steinel vs. Francis Reiseland, No. 23,629 du docket de la dite cour.

2o. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Hevia (maintenant Lafayette), Prieur et Johnson, désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, le vingtième jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville.

Ledit lot mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Mary Reiseland, femme de John Reusch, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans. 23 oct—23,30—6,13,20,24 nov

Manuel Reyes vs Mr et Mme G. Schantz

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 9297—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville. Ledit lot est désigné comme lot numéro cinquante-trois sur un plan dressé par Jos Pilié, autrefois voyer, le dix-septième jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre se trouvant entre la rue Ste Marie, anciennement Chemin Ste Marie, et la rue St André et mesurant soixante et un pieds de face sur la rue Rousseau, anciennement la rue [illegible], cent pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinquante-deux, cent neuf pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinquante quatre et cinquante pieds de largeur dans le fond, tout en pied américain. Etant la même propriété que ladite Dame G. Schantz a acquise à l'encan par le shérif de la paroisse d'Orléans [illegible] en vertu d'un writ de [illegible] adressé par l'Honorable [illegible] dans l'affaire de [illegible] George Schantz, portant le numéro [illegible] du docket de ladite Cour, suivant l'acte de vente du shérif de ladite propriété à ladite Mme E Schantz, [illegible] enregistré conformément à la loi, au bureau du transfert, au bureau du greffier de la cour de district.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans. 16 oct—16 23 30—6 13,17nov

Anthony Riedl vs Emma Steinel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro dix neuf de l'îlet numéro trois borné par les rues Hevia, Poydras, Prieur et Johnson, et mesurant trente pieds trois pouces de face sur la rue Poydras, trente pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-huit et cent un pieds et cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt.

Etant la même propriété acquise par Emma Steinel, femme de Christian Steinel, de Charles Reiseland par un acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville, le 3 avril 1873.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans. 23 oct—23,30—6,13,20 24 nov

Garret Brown vs. la succession M. E. Higgins et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6598.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaignant pour frais d'injonction à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Garrett Brown à la succession de Mary Ella Higgins et als No 6598 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme créancier ou dans toute autre capacité, et particulièrement son intérêt comme demandeur à un certain rule pour possession, enregistré par lui contre la dite succession le 15 mars 1883, et dans lequel un jugement a été rendu contre lui le 6 avril 1883, et d'où un appel a été fait par la Cour Suprême.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans. 3 nov—6 13 17

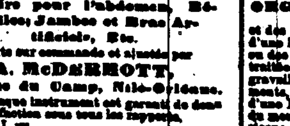

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

28avril—1 an

Compagnie d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président. NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT. RODOLPH WORSTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1883, est comme suit:

Actif......$[illegible]
Passif......2,670,383 44

Surplus......$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, et se font les compagnies sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident. JULES F. ROUX, assistant secrétaire résident. CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire-résident.

Nouvelle-Orléans, Novembre 1883.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 12 novembre 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St-Claude et St-Philippe—

Un lot de meubles meublant, contenu de magasin.

Conditions—Comptant. 9nov—

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.

Succession de Joseph Weringen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 9411.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 5 octobre 1883, siégeant à la place de l'hon. H. L. Lazarus, juge de ladite cour, Division E, maintenant absent en congé—la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre, situé dans le second district, renfermé par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le dit lot de terre mesure sur une première profondeur 88 pieds 4 pouces, de là ouvrant 6 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds et 36 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison de trois chambres, une autre bâtisse en bois à étage de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse en briques servant de boulangerie, avec un grand four; une grande écurie en bois avec grenier; poulailler, etc.; le tout couvert en ardoises, cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard.

Conditions—Moitié comptant ou davantage et la balance à un an de crédit en billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de la vente; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication seront requis pour garantir son adjudication.

9 oct—9.20.27 3 et 10 nov

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No. 89.

Succession de John Gregory Gaines.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 3 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon, No 89, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec portes à coulisses et salle à manger; au premier étage, vestibule, deux grandes chambres avec cabinet de toilette; à chacune des chambres, aussi cabinets de décharge. Les salons et les chambres sont ornés de magnifiques cheminées en marbre.

Même distribution au deuxième étage. Lesquels deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée office, cuisine avec range et chambre à repasser, neuf chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au-dessus, chambre à bains avec tuyaux à eau froide et chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée écurie, remise, chambre à charbon, cuve, et trois chambres au-dessus, gaz dans la maison principale, ainsi que les [illegible] porte cochère, cour carrelée en pierres plates, citerne et water-works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 43 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée le terrain a une première profondeur de 90 pieds 6 pouces, de là s'élargissant et courant à angle droit vers la rue Conti de 3 pieds 8 pouces, et de là une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond laquelle mesure 46 pieds 10 pouces de largeur

Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions. Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif, lesquels intérêts annuels devront être représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêts éventuels en cas de non paiement, aussi incluant la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.

L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente

Acte de vente pardevant Gustave Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

BOIS! BOIS!

Succession de William Hannon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C—No 9527

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No. 56 rue Royale.—MERCREDI, 21 novembre 1883, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 7 novembre 1883, à l'encan les lots suivants de bois, appartenant à la dite succession, savoir

—Dans la cour du Jackson Rail Road—
181 blocs de bois.
—Au Nouveau Bassin—
275 blocs de bois.
—Dans le chantier de Miller, sur la Levée, près des Water Works—
67 blocs de bois
—En face de l'usine à glace de la Louisiane—
60 blocs de bois.
—Sur le fleuve Mississippi, au pied de l'Avenue de la Louisiane—
20 blocs de bois.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 nov—10, 17, 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Annie Cunningham, épouse défunte de William Morel Guiramand

Dame Charles d'Aquin, son époux et autres vs William Jules et Marie Morel Guiramand

Vente pour opérer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 8899.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale,—SAMEDI, 1er décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 4 septembre 1883, et signé le 12 septembre 1883, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession à savoir:

Un morceau de terre, avec toutes les ruines et améliorations quelconques qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne, et composé de parties de deux terrains désignés par les numéros Seize et Dix-Sept sur un plan dressé par Louis Surgi en date du 29 octobre 1847, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme le plan No 47 dans le livre 3 des plans; le dit morceau de terre mesurant, au pied américain, 26 pieds 10 pouces de façade rue Dumaine, 110 pieds de profondeur, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson, 30 pieds plus ou moins de largeur sur la ligne le séparant d'une partie du dit lot No 17; puis 32 pieds sur une ligne s'étendant à angle droit vers la rue Prieur et parallèle à la rue Dumaine; puis 30 pieds, plus ou moins, sur une ligne faisant face à la rue Prieur, et 58 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Une moitié comptant et l'autre à un an de crédit, pour un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque et lien du vendeur et portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—nov 3 10 17 24—déc 1

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

9 mars—82—1 an

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC VETERINARY SPECIFICS

FOR THE CURE OF ALL DISEASES OF HORSES, CATTLE, SHEEP, DOGS, HOGS and POULTRY.

FOR TWENTY YEARS Humphreys' Homeopathic Veterinary Specifics have been used by Farmers, Stock Breeders, Livery Stable and Turf Men, Horse Railroads, Manufacturers, Coal Mine Companies, Trav'g Hippodromes and Menageries, and others handling stock, with perfect success.

Humphreys' Veterinary Manual, (330 pp.) sent free by mail on receipt of price, 50 cents. Pamphlets sent free on application.

HUMPHREYS HOMEOPATHIC MED. CO. 109 Fulton Street, New York.

NERVOUS DEBILITY

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFIC No. 28. Vital Weakness and Prostration from over work or indiscretion, is radically and promptly cured by it. Been in use 20 years,—is the most successful remedy known. Price $1 per vial, or 5 vials and large vial of powder for $5, sent post free on receipt of price. Humphreys' Homeo. Med. Co. Illust. Catalogue free.) 109 Fulton St., N. Y.

A vendre par LEON ARLAUD.

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

Résidence aux environs de la ville.

SITE D'UNE SCIERIE

Sur le fleuve Mississippi, à peu de distance au-dessous des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs.

Ferme pour l'élevage de bestiaux, jardin potager, terres propres à la culture du riz et de la canne à sucre.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan

Le champ de bataille ou la ferme, situé à peu de distance au-dessous des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs "Crescent City Co.," rive gauche du fleuve Mississippi, paroisse St Bernard, ayant trois arpents de façade sur le fleuve Mississippi et quatre-vingts de profondeur, entre lignes parallèles.

La grande batture que la propriété possède sur sa façade la rend éminemment propre à une foule d'industries commerciales, et principalement à l'établissement de moulin et de briqueterie. Une partie de la façade est disposée avec goût en jardin et en fait une résidence à la fois pittoresque et extrêmement agréable. Toutes les clôtures sont en bon état.

La propriété est améliorée d'un bon cottage de résidence en bois, de sept cabanes de travailleurs et d'autres bâtisses. Il y a une orangerie en excellent état de rapport. 50 acres plantés de riz qui ont rapporté 600 barils; 20 acres de légumes et le reste du terrain sert à l'élevage d'animaux. La terre est haute, bien desséchée, il y a devant une levée et la propriété est assez près de la ville pour qu'on puisse en envoyer les produits sur les marchés.

Elle présente des avantages peu ordinaires à des personnes entreprenantes; résidence salubre, pittoresque et productive; placement d'argent avantageux, à peu près 100 arpents défrichés et prêts à être mis en culture.

Conditions. Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles à 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. 10 pour cent du prix d'adjudication comptant seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Pitot, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

3nov—3,4,10,11,17 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de valeur pour affaires dans le 1er District.

Succession de Mme Veuve Eliza E. N. Meux.

No 9406.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GIRARDEY & MACON.—C. E Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 octobre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par Pensacola Landing, les rues Esplanade, Franklin et Liberté. Elle est désignée par le No 341 et mesurant 25 pieds de face au Pensacola Landing sur une profondeur de 198 pieds sur la ligne plus près de la rue Franklin et 184 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale, comme il est constaté dans le livre 99, folio 595.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Sam Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—26,27—nov 3,10,17,24

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le second district belle résidence en bois à deux étages No 159 rue Claiborne, entre Dumaine et Ste-Anne; maison à un étage avec mansarde et à deux corps de logis. Nos 197 et 199 rue Claiborne, entre Dumaine et St Philippe. A l'encan à des conditions faciles. Succession de Mme Eliza Holley.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 8668

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale.—SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur (plus ou moins).

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Philippe et Dumaine, désigné comme lot No 1, lequel dit lot mesure 42 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 0/0 par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets; les propriétés devront être assurées et les polices transférées.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues, et exigibles en 1883

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Voir les plans à la Bourse.

13oct—13 20 27 nov3 10 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

W. T. Hosmer vs Mrs E. Adams; le même vs la même; le même vs la même; le même vs la même.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 5049, 5050, 5051, 5053—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Girod, MARDI, 20 novembre 1883, à midi, des objets ci-dessous décrits, à savoir:

Un lot de beaux meubles de maison, glaces, etc, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

6 nov—6,14,20

Napoleon Poeza vs Pierre Arbenis.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 3452—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 16 novembre 1883, à midi,—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

4nov—5 12 16

John Straite vs. Jos. Albe.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 3539—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 12 novembre 1883, à midi

Un lot de meubles de maison et objets divers, conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans

31 oct—31, 6 12 nov

VENTE DE SYNDIC.

Tissus. Tissus.

C 10. Cour Civile de District.

Thos. C. Porteous vs. Ses Créanciers.

EN vertu d'une autorisation à moi accordée, je vendrai au détail le fonds de tissus du magasin 123 rue du Canal.

Le magasin sera ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, jusqu'au 10 novembre, et toutes les marchandises seront vendues aux prix coûtants et au comptant.

E. C. FENNER, Syndic prop.

21 oct—

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

H. De Verges & Co. vs. leurs Créanciers—Cour Civile de District—No. 9549.

Ordre de Cour.

LA cession de la propriété du pétitionnaire, la raison sociale de H. De Verges & Co., se composant de Henry De Verges, Richard De Verges et Philip N. Lacoste et des dits membres individuels de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, notaire, SAMEDI, 17e jour de Novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs biens et leurs personnes soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

(Signé) F A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme: JAS. G. RANKIN, Député-Greffier.

16oc—21 en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Thos. C. Porteous vs. ses créanciers—No 9514.

Ordre de Cour

LA cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers: Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Omer Villeré, notaire, SAMEDI, le 10me jour de novembre 1883 à 11 heures du matin, au bureau du dit notaire, 21 Commercial Alley, en cette ville, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.

Il est de plus décrété et ordonné que E. Evariste Moise, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1883.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11oct—21 en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE DE L'ESPLANADE.

Grand morceau de terre proximité des résidences de MM. Baldwin, Tete, Pike, Seixas, Carrière, Lanaux, Riess, Philippi et Beugnot.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune:

Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 231, borné par les rues Esplanade, Quartier, Roman et Derbigny, mesurant 99 pieds 6 pouces de face à la rue Esplanade, 46 pieds 6 pouces 8 lignes à la rue du Quartier, sur des profondeurs variant de 191 pieds 10 pouces à 206 pieds 5 pouces.

Le tout d'après un plan de Arthur De Armas, député voyer, en date du 24 octobre 1883, et maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera et paiera toutes les taxes de l'année 1883, en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—3 nov—à la vente.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée.

Quatrième District, coin Première et Locust.

A. W. Grunewald vs Eliza Grunewald et als, No 8074—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage et sur cession de Henry A. Grunewald, No 8132 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu le 1er mai 1883 et un ordre de vente rendu le 21 mai 1883, il sera vendu à l'encan, afin d'effectuer un partage dans les affaires ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret Première et Deuxième, désignés par les lettres A B C et D et le No 6 se touchant et mesurant comme suit, conformément à un plan de Louis H. Pilié député voyer de ville en date du 19 mars et enregistré dans le procès en partage ci-dessus mentionné, No 8074

Le lot A forme le coin des rues Locust et Première et mesure [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Première, sur lequel se trouve une maison à un étage, avec cuisine. Ce coin est convenable pour un magasin.

Les lots B, C et D se touchent et mesurant chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles

Le lot No 6 est un trophe au premier dans le fond et mesure 31 pieds de face à la rue Première sur 120 pieds [illegible] pouces de profondeur.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement en billet de l'acquéreur à son propre ordre, portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété avec les clauses usuelles de "non aliénation" de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance et l'obligation par l'acquéreur en sus du prix de son enchère de toutes les taxes de l'année courante et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero Jr, notaire.

4 nov—4, 10, 17, 24, déc 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Première et Magnolia.

Succession de Eugène Goncedena.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9090.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 octobre 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Magnolia, Deuxième et [illegible], désigné comme lot No 8, formant le coin des rues Magnolia et Première, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire. 7 oct—7,13,20,27, 3, 10 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Palmyre.

Succession de Thomas Monroe.

No 9138—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Les trois-quarts indivis, intérêt du dit défunt dans un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez désigné comme le lot No 8 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de face à la rue Palmyre sur 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au comptant devra être payé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm J. Castell, notaire

Et au même endroit et à la même heure et aux mêmes conditions on disposera du quart d'intérêt restant.

7 oct 7,13,20,27—3,10 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton

Une personne interdite.

No 8881—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Les îlets ou partie de terre ci-après décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans le morceau de terre connu comme la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:

1° Un certain îlet de terre désigné par le No 4 et borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayre, Peter et Elmire

2° Un certain îlet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Evalina, Market et les Avenues Atlant[illegible] et Pacific.

3° Un certain îlet de terre désigné par le No. 27 et borné par les rues Homer, Elmire et Newton et l'Avenue Pacific.

4° Un certain îlet ou portion de terre désigné comme îlet No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes parallèles et égales. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse sur lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur la ligne qui la divise du dit lot du dit îlet No 39, et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. Stanton et autres, mais s'il y a une profondeur elle n'est pas connue.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis de l'acquéreur pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr, notaire.

4oct—4, 13, 20, 27—3. 10nov.

[illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal [illegible] Parcours: [illegible] Dauphine jusqu'à [illegible] jusqu'à Broad, Broad [illegible] et de là à la station d'arrivée. [illegible] suivent la même route [illegible] de tourner dans [illegible] la rue Dumaine jusqu'à [illegible] longent les bords du Bayou [illegible] la Grande Route St-Jean [illegible] station [illegible] des Fair Grounds [illegible] Retour: [illegible] Route Gentilly, la [illegible] Broad [illegible] et principalement par [illegible] rue du Canal.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common Street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts, ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre [illegible] Rocheblave et Tonti. Retour: Commune [illegible] Claiborne, Claiborne à Perdido [illegible] à Carondelet, et Perdido, Perdido à [illegible] Canal.